Image not found or type unknown

Droit local ou droit commun

Par **mardji b**, le **21/01/2018** à **00:18**

[s]Souhaitant revenir en France, d'où je suis née en 1953[/s] : mineure en 1962, née en France en 53,dans l'Yonne, et vécue jusque l'âge de 16 ans , scolarisée jusque 16 ans, puis subit un mariage forcée en Algérie en 69 , de parents algériens vivant en France, le père ayant une carte identité française "musulman" à cette époque, puis-je prétendre prétendre à la nationalité française, ou dois je commencer par un titre de résidence ? Par ailleurs mes parents décédés depuis, sont propriétaire d'une maison à Auxerre où je suis née, que je n'ai jamais pu revoir depuis. Je suis bien malheureuse depuis tout ce temps...Je précise que je suis divorcée depuis, mais toujours bloquée en ALgérie.je vs remercie

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés